

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 19 juillet 2016

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 201, avenue Laurier, 5^e étage, le mardi 19 juillet 2016, à 15 h .

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour:

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 juillet 2016.

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

10.04 Questions

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Période de questions des membres du conseil.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1165091003

Octroi d'un contrat de 3 286 014,82 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Ramcor Construction inc., pour les travaux de voirie, d'éclairage et d'aménagement de la rue Prince-Arthur Est, entre le boulevard St-Laurent et l'avenue Laval, dans le cadre du Programme de réfection routière artériel, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 3 837 014,82 \$, incluant des incidences au montant de 551 000 \$, conformément à l'appel d'offres public DDTTP54-16-02 (5 soumissionnaires).

20.02 Entente

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1166858014

Octroi d'un contrat de 53 761,99 \$, taxes incluses, à Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) pour l'acquisition de deux véhicules Dodge Journey de type 164, conformément à l'entente-cadre 706439, autorisation d'une dépense de 2 500 \$, taxes non applicables, au Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), pour la fourniture et l'installation d'une cloison métallique par le SMRA, ainsi que l'autorisation du paiement de la compensation carbone au montant de 1 523,84 \$, taxes non applicables, au Fonds véhicules verts, suite à l'acquisition de ces deux véhicules.

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1163172003

Ordonnance déterminant l'usage exclusif des autobus et des vélos sur la rue Cherrier en direction ouest, entre la rue Sherbrooke Est et l'avenue du Parc-La Fontaine.

District(s) : Jeanne-Mance

40.02 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1166768004

Ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Villeneuve à l'intersection de la rue Clark.

District(s) : Mile-End

40.03 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1166768005

Ordonnance établissant un aménagement cyclable sur la rue Marquette, entre la rue Gilford et la rue Rachel.

District(s) : DeLorimier

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 10
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

M^e Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mardi 19 juillet 2016

**Dossier # : 1165091003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 3 286 014,82 \$, taxes et contingences incluses, à la firme « Ramcor Construction Inc. », pour les travaux de voirie, d'éclairage et d'aménagement de la rue Prince-Arthur Est entre le boulevard St-Laurent et l'avenue Laval dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans le cadre du Programme de réfection routière artériel et autoriser une dépense totale à cette fin de 3 837 014,82 \$ incluant des incidences au montant de 551 000,00 \$. Appel d'offres public : DDTP54-16-02 (Cinq (5) soumissionnaires)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :
OCTROYER UN CONTRAT DE 3 286 014,82 \$, TAXES ET CONTINGENCES INCLUSES, À LA FIRME « RAMCOR CONSTRUCTION INC. », POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE, D'ÉCLAIRAGE ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE PRINCE-ARTHUR EST ENTRE LE BOULEVARD ST-LAURENT ET L'AVENUE LAVAL DANS L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE ARTÉRIEL ET AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE À CETTE FIN DE 3 837 014,82 \$ INCLUANT DES INCIDENCES AU MONTANT DE 551 000,00 \$. APPEL D'OFFRES PUBLIC : DDTP54-16-02 (CINQ (5) SOUMISSIONNAIRES)

ATTENDU QUE l'arrondissement doit maintenir la qualité du réseau routier local, sécuriser les déplacements des piétons et verdier le secteur.

ATTENDU QUE le projet va sera financé par la Ville de Montréal (SIVT) à hauteur de 2 741 884,45 \$ (taxes incluses) et à 1 095 130,37 \$ (taxes incluses) par la Concertation des arrondissements dans le cadre des activités dédiées aux arrondissements pour le 375e anniversaire de Montréal.

Il est recommandé :

D'octroyer un contrat de 3 286 014,82 \$, taxes et contingences incluses, à la firme « Ramcor Construction Inc. », pour les travaux de voirie, d'éclairage et d'aménagement de

la rue Prince-Arthur de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

D'autoriser une dépense totale à cette fin de 3 837 014,82 \$ incluant des incidences au montant de 551 000,00 \$ et les taxes;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2016-07-15 10:31

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement par intérim
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165091003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 3 286 014,82 \$, taxes et contingences incluses, à la firme « Ramcor Construction Inc. », pour les travaux de voirie, d'éclairage et d'aménagement de la rue Prince-Arthur Est entre le boulevard St-Laurent et l'avenue Laval dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans le cadre du Programme de réfection routière artériel et autoriser une dépense totale à cette fin de 3 837 014,82 \$ incluant des incidences au montant de 551 000,00 \$. Appel d'offres public : DDTTP54-16-02 (Cinq (5) soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal procédera à des travaux de voirie, d'éclairage et d'aménagement afin de rendre ce tronçon plus convivial pour les nombreux commerces dans le secteur. La construction de plusieurs fosses de plantation et l'installation de mobilier urbain sont prévues dans le tronçon. Le projet de la rue Prince-Arthur est un legs du 375e anniversaire de la Ville de Montréal.

Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation d'octroyer un contrat à la firme « Ramcor Construction inc. », plus bas soumissionnaire conforme, afin de réaliser ces travaux. Il est à noter que l'adjudicataire recommandé a obtenu son accréditation auprès de l'autorité des marchés financiers (AMF).

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 14 juin au 7 juillet 2016. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres (SEAO). La durée de publication a été de vingt-trois jours (23) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Cinq addenda ont été émis en cours du processus d'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 25 0105 (1150294004) le 4 avril 2016: Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux sur la rue Prince-Arthur Est.

Sommaires décisionnels 1164073001 et 1164073002 sont en cours pour "Adopter, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations, une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) / / Abroger le paragraphe d) de la résolution CM15 1495"

CG15 0782 (17 décembre 2015) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1152021001).

CM15 1495 (14 décembre 2015) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1152021002).

CM15 0332 (24 mars 2015) visant à accepter les offres à venir des conseils d'arrondissement de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie sur des rues du réseau artériel administratif de la Ville qui, avant le 1er janvier 2015, faisaient partie du réseau local, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (1154073001).

CM14 1272 (16 décembre 2014) Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, adopter les Règlements modifiant: 1. le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003), 2. le Règlement sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055), 3. le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002), (1144631006).

CM14 1126 (25 novembre 2014) Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants: 1. activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale; 2. enlèvement, transport et dépôt de matières résiduelles; 3. feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale; 4. structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale; 5. stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale; 6. application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, le tout jusqu'au 31 décembre 2016, (GDD 1144631004).

CE15 0670 (1154631003) 15 avril 2015: Approuver les projets de legs des arrondissements dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal et les conditions s'y rattachant

CA15 250328 (1154932001) 15 juillet 2015: Octroi d'un contrat d'un montant de 108 651,38 \$, taxes incluses, à AECOM Consultants inc., pour services professionnels pour la création d'un plan de dynamisation, ainsi que la production de plan et devis dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est, conformément à l'appel d'offres public DDT54-15-13 (sept (7) soumissionnaires).

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent au réaménagement du tronçon de la rue Prince-Arthur entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue Laval dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Le montant total du projet à octroyer pour les travaux du contrat, les contingences et les incidences est de 3 837 014,82 \$ (taxes incluses).

Le processus d'appel d'offres public n° DDTP54-16-02 s'est déroulé du 14 juin au 7 juillet 2016.

Dix-sept (17) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres :

Cinq (5) firmes ont présenté des soumissions et douze (12) se sont désistées ou ont refusé de soumissionner.

JUSTIFICATION

Le tableau suivant résume la liste des noms des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi.

RÉSULTATS DE SOUMISSION	
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	TOTAL (taxes incluses)
1 Ramcor Construction inc.	3 286 014,82 \$
2 Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	3 323 483,18 \$
3 Les Entreprises de Construction Ventec inc.	3 374 039,68 \$
4 Les Entrepreneurs Bucaro inc.	4 600 915,25 \$
5 Les Entreprises Michaudville inc.	4 680 900,00 \$
Estimation des professionnels internes	3 001 236,25 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	3 853 070,59 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	17 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	1 394 885,18 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	42 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	284 978,57 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	9,5 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	37 468,36
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	1 %

Les prix de soumission ainsi que les documents fournis ont été vérifiés pour la plus basse soumission.

L'estimation des coûts a été réalisée par la firme AECOM.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret n° 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, «Ramcor Construction Inc.», détient une attestation de l'AMF. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, «Ramcor Construction Inc.» est 8288-5567-46 et son attestation de Revenu Québec a été délivrée le 16 janvier 2013.

En conséquence, la Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande d'accorder à la firme «Ramcor Construction Inc.», plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le réaménagement de la rue Prince-Arthur entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue Laval dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût des travaux s'élève à 3 837 014,82 \$ pour le contrat numéro DDTTP54-16-02. Ce montant sera financé par la SIVT à hauteur de 2 741 884,45 \$ (taxes incluses) et à 1 095 130,37 \$ (taxes incluses) par la Concertation des arrondissements dans le cadre des activités dédiées aux arrondissements pour le 375e anniversaire de Montréal.

Le montant total du projet à octroyer pour les travaux voirie, d'éclairage et d'aménagement de la rue Prince-Arthur, est de 3 837 014,82 \$ (taxes incluses) incluant un montant contractuel de 2 987 286,20 \$ (taxes incluses) pour les travaux, un montant de 298 728,62 \$ (taxes incluses) pour les contingences et un montant de 551 000,00 \$ (taxes incluses) pour les dépenses incidentes. Le pourcentage des contingences inscrit au bordereau de soumission pour ces travaux est de 10%.

Les dépenses contractuelles, taxes incluses, comprennent les travaux suivants :

- 2 564 754,80 \$ pour les travaux de voirie;
- 721 260,02 \$ pour les travaux d'électricité et d'éclairage.

Les dépenses incidentes, taxes incluses, à la soumission comprennent les travaux suivants :

- 10 000 \$ pour les travaux de marquage et signalisation à effectuer par l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;
- 60 000 \$ pour les honoraires du laboratoire mandaté pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux;
- 70 000 \$ pour les travaux d'horticulture;
- 5 000 \$ pour la fourniture du mobilier urbain (supports à vélo);
- 400 000 \$ pour l'achat et l'installation de l'oeuvre d'art;
- 6 000 \$ pour l'habillage des clôtures de chantier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Apaiser la circulation;

- Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur;
- Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Lors des travaux, l'entrepreneur sera responsable du maintien de la circulation et de la signalisation temporaire au chantier. Toutes les planches de signalisation temporaire doivent être signées et scellées par un ingénieur membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Les planches seront ensuite approuvées par l'arrondissement afin d'obtenir un permis d'occupation temporaire du domaine public.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure de la date d'échéance de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leurs soumissions. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. Également, les travaux ne pourront pas être réalisés avant la période hivernale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Afin d'informer les résidents et les médias des travaux d'aménagement, l'arrondissement mettra en place la série d'actions suivantes:

- diffusion de l'information dans l'infolettre et sur le web (À surveiller), la page Facebook et le compte Twitter de l'arrondissement;
- mise à jour du site Info-Travaux de la Ville de Montréal;
- mise à jour du contenu de la page web sur le site de l'arrondissement;
- fiche Sherlock, rédigée par l'équipe de la Direction du développement du territoire et des travaux publics, en vue d'informer les agents du 311;
- rédaction d'un avis aux résidents limitrophes, si nécessaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

- Début des travaux Août 2016
- Fin des travaux Novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Valérie MATTEAU, Service de la concertation des arrondissements
Dominic VACHON, Service des infrastructures_voie et transports

Lecture :

Dominic VACHON, 13 juillet 2016
Valérie MATTEAU, 12 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric HICKEY
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Éric HICKEY
Ingenieur

Le : 2016-07-12

**Dossier # : 1166858014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie - aqueduc et réfection routière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 53 761,99 \$, taxes incluses, à Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) pour l'acquisition de deux véhicules Dodge Journey de type 164, conformément à l'entente-cadre 706439, autoriser une dépense de 2 500 \$, taxes non applicables, au Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), pour la fourniture et l'installation d'une cloison métallique par le SMRA et autoriser le paiement de la compensation carbone au montant de 1 523,84 \$, taxes non applicables, au Fonds véhicules verts, suite à l'acquisition de ces deux véhicules

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande la proposition suivante :

OCTROYER UN CONTRAT DE 53 761,99 \$, TAXES INCLUSES, À MONTRÉAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE) POUR L'ACQUISITION DE DEUX VÉHICULES DODGE JOURNEY DE TYPE 164, CONFORMÉMENT À L'ENTENTE-CADRE 706439, AUTORISER UNE DÉPENSE DE 2 500 \$, TAXES NON APPLICABLES, AU SERVICE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS (SMRA), POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE CLOISON MÉTALLIQUE PAR LE SMRA, ET AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COMPENSATION CARBONE AU MONTANT DE 1 523.84 \$, TAXES NON APPLICABLES, AU FONDS VÉHICULES VERTS, SUITE À L'ACQUISITION DE CES DEUX VÉHICULES.

ATTENDU QUE nous devons remplacer les anciennes camionnettes de contremaître réattribués aux opérations de maintenance des parcs;

ATTENDU QUE nous devons fournir les véhicules et équipements nécessaires pour assurer la bonne marche des opérations aux parcs, tout en diminuant les interruptions de service ainsi que les coûts de location;

Il est recommandé :

D'octroyer un contrat de 53 761,99 \$, taxes incluses, à la compagnie Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) pour la fourniture de deux Dodge Journey, conformément à l'entente d'achat contractuelle 706439;

D'autoriser une dépense de 2 500 \$, taxes non applicables, au Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) pour la fourniture et l'installation d'une cloison et d'un plancher métallique;

D'autoriser le paiement de la compensation carbone applicable sur les véhicules légers au Fonds véhicules verts, au montant de 1 523,84 \$, taxes non applicables;

D'imputer une dépense totale de 57 785,83 \$ conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;

D'octroyer ce contrat en conformité à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Signé par Luc GOSSELIN **Le** 2016-07-15 11:14

Signataire :

Luc GOSSELIN

Chef de division parcs
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1166858014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie - aqueduc et réfection routière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 53 761,99 \$, taxes incluses, à Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) pour l'acquisition de deux véhicules Dodge Journey de type 164, conformément à l'entente-cadre 706439, autoriser une dépense de 2 500 \$, taxes non applicables, au Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), pour la fourniture et l'installation d'une cloison métallique par le SMRA et autoriser le paiement de la compensation carbone au montant de 1 523,84 \$, taxes non applicables, au Fonds véhicules verts, suite à l'acquisition de ces deux véhicules

CONTENU

CONTEXTE

La Division des parcs et de l'horticulture doit faire l'acquisition de deux véhicules de marque et modèle Dodge Journey SE de type 164. Cette acquisition permettra de remplacer les deux anciennes camionnettes de contremaître réattribuées aux équipes d'employés de l'entretien des parcs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 25 0338 - 1er septembre 2015 - Adoption de la programmation des dépenses d'immobilisations pour 2016, 2017 et 2018.
 CA15 25 0268 - 1 juin 2015 - Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ pour la réalisation du programme de remplacement d'équipements motorisés (2015-12).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'achat de deux véhicules de contremaître de type 164 de marque et modèle Dodge Journey, avec une capacité de cinq passagers.

Ces véhicules à traction sont dotés d'un moteur à essence de 4 cylindres de 2.4 L. De plus, compte tenu du fait que ces véhicules seront attribués pour les contremaîtres, ils seront équipés de gyrophares et de flèches de signalisation rétractables. Ces équipements permettront de remplacer l'affectation de camionnettes sur les opérations nécessitant des entraves à la circulation.

Un des deux véhicules sera muni d'une cloison séparatrice et d'un ensemble plancher en aluminium permettant de faciliter le transport d'outils et autres articles nécessitant de plus amples espaces.

JUSTIFICATION

L'acquisition de ces véhicules permettra :

- De remplacer les anciennes camionnettes de contremaîtres réattribuées aux opérations de maintenance des parcs et ainsi optimiser leurs utilisations;
- De fournir les véhicules et équipements nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des opérations aux parcs;
- D'assurer un service continu et des installations de qualité et sécuritaires aux citoyens, en diminuant les interruptions de service.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires sont disponibles au budget du Programme triennal d'immobilisation (PTI), programme de remplacement et acquisition des véhicules pour 2015.

Imputation totale	Montant
53 761,99 \$,	taxes incluses
2 500 \$,	taxes non-applicables
1 523,84 \$,	taxes non-applicables
Total: 57 785,83 \$,	taxes incluses

Devis: 16416E11

Description: Véhicule utilitaire/multisegment, quatre (4) portes, moteur quatre (4) cylindres, traction avant et boîte de vitesse automatique. Couleur: Blanc.

Marque / Modèle / Année: Dodge, Journey, 2016

Appel d'offres public: 11-11756 (13 soum)

Entente d'achat: 706439 (CG15 0029)

Délai de livraison: 98 jours suite à l'émission du bon de commande

Adjudicataire : Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle)

Contact: Maryse Lessard

Courriel: mlessard@grounelasalle.com

Unité d'affaires: Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal (Parcs)

Véhicule moins de 4000 kg (TVQ payée à la SAAQ)

	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté	Total
Véhicule - PDSF	22 495,00 \$	2	44 990,00 \$	
Options manufacturières	545,00 \$		1 090,00 \$	
Transport et préparation	1 795,00 \$		3 590,00 \$	
Taxe climatisation	100,00 \$		200,00 \$	
Rabais du manufacturier	(4 880,00) \$		(9 760,00) \$	
Rabais "Parc auto"	(2 421,00) \$		(4 842,00) \$	
Profit du concessionnaire	170,00 \$		340,00 \$	
				35 608,00 \$
Option(s) locale(s) (TVQ payée au concessionnaire)				
Aménagement				
* Flèche de signalisation	3 584,99 \$	2	7 169,98 \$	
				7 169,98 \$
Option(s) du concessionnaire (TVQ payée au concessionnaire)				
Essence				
	50,00 \$	2	100,00 \$	
Cle supplémentaire (2)	367,92 \$	2	735,84 \$	
Ensemble de quatre pneus d'hiver montés sur jantes	1 545,95 \$	2	3 091,90 \$	
				3 927,74 \$
Droit spécifique sur les pneus (TVQ payée au concessionnaire)				
Qté de roues par véhicule				
	3,00 \$			
		5		
Total par véhicule	15,00 \$	2	30,00 \$	
Roues additionnelles		4	24,00 \$	54,00 \$
			Total :	46 759,72 \$
			TPS:	2 337,99 \$
			TVQ :	4 664,28 \$
			Total + Taxes :	53 761,99 \$
			Ristourne TPS (100%):	(2 337,99) \$
			Ristourne TVQ (50,0%):	(2 332,14) \$
			Total moins ristourne TPS et TVQ :	49 091,86 \$

**COMMANDE INTERNE
SERVICE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS**

Pour officialiser cette commande interne, votre unité d'affaires doit produire un dossier décisionnel dans lequel vous préciserez l'imputation budgétaire à utiliser pour la facturation. Un engagement de gestion est fortement conseillé.

Une demande d'intervention (décision déléguée) ou une demande d'information comme partie prenante (décision aux instances) doit être acheminée à Lucie Mc Cutcheon du SMRA.

Fournisseur: Service du matériel roulant et des ateliers

Unité d'affaires: Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal (Parcs)

Description	Prix unitaire	Qté		Total soum.
Fourniture et installation d'une cloison et d'un plancher cargo	2 500,00 \$	1	Non taxable	2 500,00 \$
TOTAL :				2 500,00 \$

Calcul de la compensation de carbone

Dodge Journey (4 cylindres 2,4L)	
Cote de consommation de carburant en ville (en litre / 100 km) <small>(tirée du "Fuel Economy Guide" publié par l'EPA)</small>	12,36
Durée de vie utile du véhicule	10 ans
Km annuel moyen	10 000
Km sur la durée de vie	100 000
Consommation carburant sur la durée de vie utile (litres)	12 360
Valeur de CO ₂ (2,3kg/l.) en tonne	28,43
Coût de 1 tonne de CO ₂ (\$) en vigueur sur le site de Planétair	26,80 \$
Coût de la compensation des GES	761,92 \$
Nombre de véhicule	2
Coût total de la compensation de CO₂	Aucune taxe applicable 1 523,84 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Notre contribution au Fonds véhicules verts témoigne de notre engagement à faire des choix plus responsables en matière de consommation d'essence.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cet achat permettra d'éviter des locations ponctuelles coûteuses et outillera les contremaîtres à remplir leurs mandats.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal et de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Lucie MC CUTCHEON, 14 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francis CABANA LODICO
Préposé aux spécifications d'achats

ENDOSSÉ PAR

Luc GOSSELIN
Chef de division des parcs et de l'horticulture

Le : 2016-07-13



Dossier # : 1163172003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance déterminant l'usage exclusif des autobus et des vélos sur la rue Cherrier en direction ouest entre la rue Sherbrooke Est et l'avenue du Parc-La Fontaine

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
ÉDICTER UNE ORDONNANCE DÉTERMINANT L'USAGE EXCLUSIF DES AUTOBUS ET DES VÉLOS SUR LA RUE CHERRIER EN DIRECTION OUEST ENTRE LA RUE SHERBROOKE EST ET L'AVENUE DU PARC-LA FONTAINE

ATTENDU QUE l'aménagement mis en en place à l'automne 2015 n'a pas résolu les problématiques de sécurité à l'intersection de la rue Cherrier et de la rue Sherbrooke Est ;

ATTENDU QU'un mandat du cabinet du maire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a été donné à la Division des études techniques de l'arrondissement afin d'apporter des solutions pour résoudre ces problématiques de sécurité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3, paragraphe 3^o du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), l'arrondissement peut, par ordonnance, déterminer les directions des voies et les manoeuvres obligatoires ou interdites;

Il est recommandé :

D'édicter une ordonnance afin :

D'autoriser uniquement la circulation des autobus et des vélos sur la rue Cherrier en direction ouest, entre la rue Sherbrooke Est et l'avenue du Parc-La Fontaine.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Signé par Michael TREMBLAY **Le** 2016-07-13 10:38

Signataire :

Michael TREMBLAY

Chef de division - urbanisme
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1163172003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance déterminant l'usage exclusif des autobus et des vélos sur la rue Cherrier en direction ouest entre la rue Sherbrooke Est et l'avenue du Parc-La Fontaine

CONTENU

CONTEXTE

À l'intersection de la rue Sherbrooke Est et de la rue Cherrier, une problématique conflictuelle est vécue entre les vélos et les véhicules automobiles, pouvant mener à des accidents graves et un sentiment d'insécurité vécu par les cyclistes. Alors que cette problématique de sécurité demeure récurrente malgré la reconfiguration de cette intersection en 2015, une proposition est faite à l'effet de permettre l'usage exclusif des autobus et des vélos sur la rue Cherrier en direction ouest entre la rue Sherbrooke Est et l'avenue du Parc-La Fontaine.

Ce dossier a été travaillé en collaboration avec la Division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel de la Direction des Transports, la Société de Transport de Montréal (STM), le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), Stationnement de Montréal ainsi que le poste de quartier 38 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

À l'automne 2015, en collaboration avec la Division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel de la Direction des Transports, un changement de configuration de la rue Cherrier a été effectué en retirant une voie de circulation à l'accès de la rue Cherrier depuis la rue Sherbrooke Est. La nouvelle configuration a été mise en place le 6 novembre 2015.

DESCRIPTION

La présente ordonnance propose d'installer l'ensemble de la signalisation horizontale et verticale afin d'autoriser uniquement la circulation des autobus et des vélos sur la rue Cherrier en direction ouest, entre la rue Sherbrooke Est et l'avenue du Parc-La Fontaine.

JUSTIFICATION

L'usage exclusif aux autobus et aux vélos de la voie de circulation en direction ouest de la rue Cherrier, entre la rue Sherbrooke Est et l'avenue du Parc-La Fontaine, contribuera grandement à l'accroissement de la sécurité des déplacements dans le secteur. En effet, cet aménagement permettra :

- L'élimination des mouvements d'entrecroisement entre les véhicules automobiles en provenance de la rue Sherbrooke Est qui empruntent la rue Cherrier, et les vélos qui poursuivent leur itinéraire sur la rue Sherbrooke Est;
- La diminution du nombre de conflits entre les piétons et les véhicules au passage pour personnes situé à mi-îlot, reliant le côté nord de la rue Cherrier à l'îlot directionnel;
- La réduction des problématiques de sécurité présentes à l'intersection de la rue Cherrier et de l'avenue du Parc-La Fontaine, attribuables au fort volume de vélos traversant l'axe est-ouest en conflit avec les véhicules se destinant vers le nord en virage à droite.

De plus, le projet nécessite la fermeture de l'entrée charretière sur la rue Sherbrooke destinée à desservir le parc de stationnement #139 appartenant à Stationnement de Montréal. Les discussions avec Stationnement de Montréal au sujet de l'usage de ce stationnement justifient la construction d'un nouvel accès au parc de stationnement qui sera localisé sur la rue Sherbrooke Est dans l'axe de la rue de la Visitation.

Selon un comptage réalisé en octobre 2015, ce sont environ 400 véhicules (incluant les autobus), autant à l'heure de pointe du matin que de l'après-midi, qui empruntent la rue Cherrier en direction ouest depuis la rue Sherbrooke Est. L'usage exclusif des autobus et des vélos sur la rue Cherrier implique une redistribution de ces 400 véhicules sur le réseau routier, créant un potentiel d'augmentation du débit véhiculaire effectuant un virage à droite depuis l'est vers le nord sur les rues Émile-Duployé, Parc-La Fontaine, Saint-André, Saint-Hubert et Saint-Denis. Un suivi sera d'ailleurs effectué afin d'assurer la sécurité de ces intersections.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux relatifs aux ajustements de la signalisation horizontale et verticale sont exécutés par la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Le coût des travaux est estimé à environ 20 000\$ (excluant le montant lié à la modification de la programmation au carrefour Cherrier/Parc-La-Fontaine) et sera entièrement à la charge de l'Arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cet aménagement est cohérent avec les projets du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, qui sont à analyser la faisabilité de l'agrandissement du Parc La Fontaine, incluant le réaménagement de la rue Cherrier entre la rue Sherbrooke Est et l'avenue du Parc-La Fontaine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une signalisation informant les usagers du nouvel usage de la rue Cherrier sera installé 30 jours avant la mise en place de la signalisation d'entrée interdite. Une fois la signalisation en vigueur, les panonceaux « nouvelle signalisation » demeureront en place pour une durée de 30 jours. De plus, les policiers du poste de quartier 38 assureront une surveillance afin d'appliquer la nouvelle signalisation. Enfin, l'information sera également diffusée via les différents médias de communication de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les ordres de travail et le plan de marquage seront transmis à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée pour réalisation. De plus, les travaux relatifs à la nouvelle entrée charretière seront réalisés cet automne par la Division de la voirie de l'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En vertu des règlement 08-055 et C-4.01 et à la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guy PELLERIN, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Guy PELLERIN, 13 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline VIEN
Ingénieure en circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Annie LAMBERT
Chef de section circulation et stationnement

Le : 2016-07-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme



Dossier # : 1166768004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Villeneuve à l'intersection de la rue Clark

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
ÉDICTER UNE ORDONNANCE ÉTABLISSANT L'IMPLANTATION D'UN PANNEAU D'ARRÊT SUR LA RUE VILLENEUVE À L'INTERSECTION DE LA RUE CLARK

ATTENDU QUE la demande d'implanter un panneau d'arrêt sur la rue Villeneuve à l'intersection de la rue Clark figure dans le plan stratégique 2016 émis par le cabinet du maire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

ATTENDU QUE cette intersection présente une problématique de conflits entre les cyclistes et les véhicules automobiles;

Il est proposé :

- D'édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt à l'approche est de la rue Villeneuve à l'intersection de la rue Clark;
- D'autoriser l'installation de la signalisation et du marquage appropriés.

Signé par Michael TREMBLAY **Le** 2016-07-15 10:38

Signataire :

Michael TREMBLAY

Chef de division - urbanisme
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1166768004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Villeneuve à l'intersection de la rue Clark

CONTENU

CONTEXTE

La demande d'installation d'un panneau d'arrêt à l'approche est de l'intersection de la rue Villeneuve et de la rue Clark figure parmi les études mentionnées dans le plan stratégique des élus 2016 à réaliser dans l'immédiat. Elle a également fait l'objet d'une requête récente (16-166456).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Suite à l'étude de l'intersection, il est recommandé d'implanter un panneau d'arrêt à l'approche est de la rue Villeneuve à l'intersection de la rue Clark.

JUSTIFICATION

L'installation de panneaux d'arrêt toutes directions n'est pas justifiée selon les normes du ministère des Transports du Québec (MTQ). En effet, malgré la série des six conditions satisfaites pour envisager l'installation de panneaux « Arrêt » sur chacune des approches, aucune des trois situations énoncées ne justifie leur installation :

- Le nombre d'accidents dû au mode de gestion actuel du carrefour n'atteint pas le minimum requis dans les trois dernières années;
- Il n'y a pas de retards importants subis par les véhicules en attente à l'approche sud;
- La visibilité au carrefour est bonne : l'approche est est complètement dégagée (borne-fontaine du côté nord et stationnement interdit du côté sud sur une distance d'environ 36 mètres) et l'approche ouest est munie d'une saillie du côté sud pour permettre de voir les cyclistes circulant sur la bande à contresens. Les véhicules doivent toutefois s'avancer au-delà de la ligne d'arrêt pour avoir une visibilité adéquate de l'approche est.

Toutefois, lors des comptages, des observations ont permis de comprendre l'objet de la

demande : la configuration de l'intersection fait en sorte qu'il se produit un croisement entre les cheminements des usagers alors que les cyclistes circulant dans la bande à contresens sur la rue Villeneuve en direction est peuvent poursuivre leur itinéraire en chaussée désignée en direction nord, croisant ainsi la circulation des véhicules en direction ouest. Les cyclistes sont toutefois soumis à un arrêt obligatoire, mais pas les véhicules qui leur font face, ce qui peut créer une certaine incompréhension chez les usagers. L'ajout d'un arrêt obligatoire à l'approche est de l'intersection permettrait notamment de sécuriser le passage des cyclistes de l'ouest vers le nord.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Travaux exécutés par l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie. Le coût des travaux est entièrement à la charge de l'Arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise en place de panneaux d'arrêt contribuera à la sécurité des cyclistes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des panneaux indiquant la signalisation à venir seront installés à l'endroit où les panneaux d'arrêt seront implantés, 30 jours précédant leur implantation.

Des panneaux de signalisation indiquant « nouvelle signalisation » seront installés une fois les panneaux d'arrêt implantés et devront demeurer en place pendant 30 jours.

L'annonce sera faite dans le communiqué des faits saillants du conseil d'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ordres de travail et plan de marquage à transmettre à la Division de l'entretien, de l'éclairage et de la signalisation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline VIEN
Ingénieure en circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-15

Annie LAMBERT
Chef de section circulation et stationnement



Dossier # : 1166768005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance établissant un aménagement cyclable sur la rue Marquette entre la rue Gilford et la rue Rachel

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
ÉDICTER UNE ORDONNANCE ÉTABLISSANT UN AMÉNAGEMENT CYCLABLE SUR LA RUE MARQUETTE ENTRE LA RUE GILFORD ET LA RUE RACHEL

ATTENDU QUE la demande d'aménagement cyclable sur la rue Marquette figure dans le plan stratégique 2014-2017 émis par le cabinet du maire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

ATTENDU QUE cet aménagement permettrait de sécuriser les itinéraires des cyclistes qui empruntent cette rue à contresens depuis la rue Rachel;

Il est proposé :

- D'édicter une ordonnance établissant un aménagement cyclable sur la rue Marquette entre la rue Gilford et la rue Rachel;
- D'autoriser l'installation de la signalisation et du marquage appropriés.

Signé par Michael TREMBLAY **Le** 2016-07-15 12:07

Signataire :

Michael TREMBLAY

Chef de division - urbanisme
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1166768005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance établissant un aménagement cyclable sur la rue Marquette entre la rue Gilford et la rue Rachel

CONTENU

CONTEXTE

L'accroissement des déplacements à vélo sur le territoire du Plateau-Mont-Royal nécessite l'établissement de liens clairs sur le réseau routier. À la suite de rencontres avec le cabinet du maire, celui-ci a mandaté la Direction du développement du territoire et des travaux publics, Division des études techniques, pour étudier le dossier et sécuriser des tronçons à fort achalandage de cyclistes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 25 0395 Ordonnance établissant l'aménagement de voies cyclables sur certains tronçons de rue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

DESCRIPTION

Dans le but d'offrir aux cyclistes un lien cyclable nord-sud reliant les aménagements cyclables existants sur les rues Gilford et Rachel, tout en créant un effet d'apaisement de la circulation, un aménagement cyclable est proposé sur la rue Marquette. L'aménagement consiste en une bande cyclable à contresens et une chaussée désignée entre la rue Rachel et l'avenue du Mont-Royal, ainsi qu'une chaussée désignée et chaussée désignée à contresens sur le tronçon situé entre l'avenue du Mont-Royal et la rue Gilford.

JUSTIFICATION

Des observations montrent que plusieurs cyclistes en provenance de la rue Émile-Duployé poursuivent leur itinéraire en direction nord à contresens sur la rue Marquette, qui est à sens unique en direction sud entre la rue Marie-Anne et la rue Rachel. Une bande cyclable à contresens permettra de sécuriser le cheminement des cyclistes sur ce tronçon. L'aménagement d'une chaussée désignée et chaussée désignée à contresens sur le tronçon situé entre l'avenue du Mont-Royal et la rue Gilford est nécessaire afin de compléter le lien entre la rue Gilford et la rue Rachel. La largeur de la chaussée ne permettant pas l'aménagement d'une bande cyclable à contresens, ce nouveau type d'aménagement, dont on en retrouve un exemple sur l'avenue de l'Esplanade entre l'avenue du Mont-Royal et la rue Rachel, est proposé ici.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Travaux exécutés par l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie. Les travaux sont entièrement à la charge de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Accroissement de la sécurité des déplacements des cyclistes sur le territoire de l'arrondissement;
- Officialiser les itinéraires déjà empruntés par les cyclistes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Afin d'informer les résidants et les médias du déploiement de ces voies cyclables, l'arrondissement mettra en place la série d'actions suivantes :

- Diffusion de l'information dans l'infolettre et les médias sociaux de l'arrondissement;;
- Informer les agents du 311;
- Distribution d'un avis aux résidants limitrophes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ordre de travail et plan de marquage à transmettre à la Division de l'entretien, de l'éclairage et de la signalisation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Caroline VIEN
Ingénieure en circulation et stationnement

Annie LAMBERT
Chef de section circulation et stationnement